

Foire Aux Questions (FAQ)

Le portail électeur, c'est quoi ?

Le portail électeur, c'est la première page du site de vote. Elle vous permettra d'accéder à votre espace personnel puis à votre espace de vote lorsque le scrutin sera ouvert. Vous y trouverez des liens pour vous aider à naviguer sur le site.

L'espace personnel, c'est quoi ?

L'espace personnel, c'est un accès réservé à l'électeur pour consulter des informations concernant ses élections et accéder à son espace de vote. Depuis cet espace, vous pourrez consulter les élections auxquelles vous êtes inscrit-e et les listes candidates aux élections. Vous pourrez également consulter les éventuels professions de foi et documents complémentaires déposés par les listes.

Je n'arrive pas à accéder à mon espace personnel depuis le portail électeur

Lorsque le bouton "Accéder à mon espace personnel" est affiché, je peux accéder à mon espace personnel. Si le bouton n'apparaît pas, c'est que l'accès à mon espace personnel n'est pas encore ouvert.

J'ai perdu ou n'ai pas reçu mon code d'accès

Si j'ai perdu ou que je n'ai pas reçu mon code d'accès, je peux faire une demande de renvoi d'un nouveau code d'accès. Je peux faire une demande depuis la page du portail ou depuis la page d'authentification, à partir du moment où le portail électeur est ouvert.

Je n'arrive pas à me faire renvoyer un nouveau code d'accès

Je vérifie que toutes les données qui me permettent d'être identifié-e et que j'ai saisi sont correctes.
Je vérifie le format de ces différentes données. Pour une date de naissance par exemple, je contrôle que la date est saisie avec des "/" et s'écrit JJ/MM/AAAA. Si je dois saisir mon matricule, contient-il le bon nombre de caractères ? Est-il précédé d'un zéro ? etc.
Je vérifie le code de sécurité que je saisis. Le code de sécurité qui s'affiche à l'écran est composé de 4 chiffres aléatoires. Je peux écouter les 4 chiffres indiqués ou demander à afficher un nouveau code de sécurité.

Si je n'arrive toujours pas à m'authentifier après avoir vérifié ma saisie, je fais une demande d'assistance en ligne (disponible dans le message qui s'affiche si mes données saisies ne sont pas reconnues).

Je n'ai pas d'adresse email renseignée pour me faire renvoyer mon code d'accès

Je prends contact avec l'organisateur de mon scrutin via le formulaire en ligne afin qu'il puisse renseigner mon adresse email. Dès validation de mon adresse email, je reçois un message m'invitant à refaire ma demande de nouveau code d'accès.

Je n'arrive pas à m'authentifier pour accéder à mon espace personnel

Je vérifie que le code d'accès saisi est bien celui que j'ai reçu par courrier ou par email. Ce code comprend des chiffres et des lettres à saisir en majuscule.
Je vérifie le code de sécurité que je saisis. Le code de sécurité qui s'affiche à l'écran est composé de 4 chiffres aléatoires. Je peux écouter les 4 chiffres indiqués ou demander à afficher un nouveau code de sécurité.
Je vérifie ma donnée à caractère personnel, son format (pour une date de naissance par exemple, contrôler que la date est saisie avec des "/" et s'écrit JJ/MM/AAAA).
Si je n'arrive toujours pas à m'authentifier après avoir vérifié ma saisie, je fais une demande d'assistance en ligne (disponible dans le message qui s'affiche si mes données saisies ne sont pas reconnues).

Je n'arrive pas à consulter les listes candidates sur mon espace personnel

Je me connecte à mon espace personnel et clique sur le lien "Consulter les listes candidates et les professions de foi pour mes élections" dans le bloc "Mes élections." Je consulte les candidatures disponibles pour mes élections. Si le lien n'est pas cliquable, je me renseigne sur la date de publication des candidatures auprès de l'organisateur du scrutin.

Je n'arrive pas à consulter les professions de foi sur mon espace personnel

Si le bouton "Profession de foi" n'apparaît pas sous l'icône d'une liste, cette liste n'a pas déposé de profession de foi. En revanche si le bouton "Profession de foi" apparaît sous l'icône d'une liste mais que je n'arrive pas à la consulter, je me rapproche de l'organisateur du scrutin.

C'est quoi l'espace de vote ?

L'espace de vote, c'est le parcours que vous allez emprunter pour constituer votre bulletin de vote électronique et voter.

Je n'arrive pas à accéder à mon espace de vote

Lorsque le bouton "Accéder à mon espace de vote" est affiché, je peux accéder à mon espace de vote. Si le bouton n'apparaît pas, c'est que l'accès à mon espace de vote n'est pas encore ouvert. Un encadré m'indique les dates et heures d'ouverture du scrutin.

Je n'arrive pas à recevoir mon code d'activation

Je vérifie l'indicatif pays de mon numéro de téléphone ainsi que mon numéro.
Si je ne reçois pas mon code d'activation, je peux me faire renvoyer un nouveau code d'activation après 5 minutes.
Si je ne reçois toujours pas le code d'activation, je contacte l'assistance téléphonique au numéro indiqué en bas de page.

Comment est-ce que je vote par internet ?

1. Une fois le scrutin ouvert, je peux accéder à mon espace de vote. L'ouverture du site de vote est indiqué par des compteurs de temps sur le portail électeur et sur l'espace personnel.
2. Je choisis la ou les élection(s) auxquelles je suis inscrit-e.
3. Je choisis une élection en cliquant sur le bouton "PARTICIPER".
4. J'accède à la page de choix des listes qui présente les listes candidates à l'élection. Je peux consulter les éventuels professions de foi et documents complémentaires.
5. Je choisis la liste de mon choix en cliquant sur le logo de la liste.
6. La page suivante présente les candidats de la liste sélectionnée (non concerné pour les scrutins de sigle).
7. Pour valider mon choix, je saisis ma donnée à caractère personnel puis je clique sur le bouton "JE VOTE". Sinon, je peux modifier mon choix en cliquant sur le bouton "RETOUR". Attention, une fois que j'ai cliqué sur "JE VOTE", mon vote est définitif et n'est plus modifiable.
8. Je peux télécharger ou me faire envoyer par email mon accusé de réception d'émargement. Ma preuve de vote est également disponible en téléchargement au moment de mon vote.
9. Si je dois voter à d'autres élections, je clique sur le bouton "PARTICIPER" correspondant et je refais le même parcours de vote (à partir de l'étape 4.) jusqu'à ce que je n'ai plus d'élections auxquelles voter.

Je peux également retrouver toutes ces étapes [en vidéo](#).

Je souhaite raturer des candidats ou mélanger les listes

Je ne peux pas raturer des candidats ou mélanger des candidats de plusieurs listes pour mes élections professionnelles. Les annotations sur le bulletin de vote ne sont pas possibles mais j'ai la possibilité de voter blanc.

Je souhaite des explications sur les instances représentatives

Le Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques met à votre disposition [un portail de la Fonction publique](#) vous présentant les enjeux des élections professionnelles 2022.

Je n'arrive pas à finaliser mon vote

Je vérifie ma donnée à caractère personnel, son format (pour une date de naissance par exemple, contrôler que la date est saisie avec des "/" et s'écrit JJ/MM/AAAA).
Si je n'arrive toujours pas à valider mon vote après avoir vérifié ma saisie, je fais une demande d'assistance en ligne via le formulaire disponible à cet effet.

Je souhaite télécharger mon accusé de réception

Je peux me faire envoyer mon accusé de réception d'émargement par email lorsque je viens de valider mon vote. Je reçois mon accusé de réception 30 minutes après avoir voté. Si je n'ai pas demandé mon accusé de réception par email, je me connecte à nouveau à mon espace de vote pour le télécharger.

Je souhaite m'assurer du dépôt de mon bulletin de vote dans l'urne

Une page dédiée me permet de vérifier l'intégrité de mon bulletin ainsi que la présence de mon bulletin dans l'urne. Je dois me munir de ma preuve de vote afin de saisir les données sur la page "Transparence de l'urne" (accessible dans le bandeau du site de vote). Ma preuve de vote est disponible en téléchargement uniquement à la fin de chacun de vos votes. Ce document ne sera plus disponible ultérieurement.

Je rencontre des difficultés techniques

Je vérifie que l'appareil que j'utilise (ordinateur, tablette ou smartphone) suit les prérequis techniques :

- Mon paramétrage du proxy me permet les flux https://
- Mon URL saisie ne comporte pas www.
- Mon navigateur est compatible :
 - Edge 79 et + (Window)
 - Chrome 80 et + (Windows / MacOS / iOS / Android)
 - Firefox 72 et + (Windows / MacOS / Linux / Android)
 - Safari 10 et + (MacOs)
- Dans mon navigateur, les fonctionnalités suivantes sont activées :
 - Chiffrement TLS
 - Cookies
 - Javascript

Si je rencontre toujours des difficultés, je contacte l'assistance téléphonique dont le numéro est présent en bas de page (lorsque le scrutin est ouvert).

Je souhaite contacter l'assistance téléphonique

Vous souhaitez être accompagné ? Vous trouverez le numéro de l'assistance téléphonique en bas de page (lorsque le scrutin est ouvert).

Je n'arrive pas à joindre l'assistance téléphonique

Je vérifie les dates et heures d'ouverture de l'assistance téléphonique. Si l'assistance téléphonique est ouverte et occupée, je rappelle ultérieurement. Si ma demande concerne mes données, je demande leur vérification via un formulaire en ligne. Ces formulaires sont présents tout au long du parcours de vote.

Je souhaite adresser une réclamation sur le traitement de mes données

Je me rends sur la page des mentions légales pour connaître les coordonnées de mon délégué à la protection des données et/ou de l'organisateur qui sera en mesure de me les transmettre.

[retour haut](#)